



Travaux demandés après un état des lieux

Par **Alainh**, le 17/11/2009 à 19:20

Bonjour,

l'expert du cabinet d'assurance mandaté par le propriétaire, nous envoie un devis supérieur à 5000€ pour la remise en état de la maison que nous avons quittés. La plupart des travaux prévus ne nous semble absolument pas justifiée car nous avons loué cette maison qui était dans un état de vétusté avancé (ce que fait ressortir l'état des lieux d'entrée). Le devis prévoit par exemple remplacement de moquettes qui étaient déjà signalées tachées, et qui ne sont pas pires aujourd'hui. Il prévoit également le remplacement de la serrure de la porte d'entrée par une serrure 3 points. J'avais procédé au remplacement de la serrure mono point (vétuste) par une autre serrure mono point neuve. L'état des lieux d'entrée ne mentionnait pas de serrure trois points.

Plus généralement, le devis porte sur des remises en état de parties en état d'usage avancé et notées en tant que telles sur l'état des lieux d'entrée (ce que démontre la comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie).

Bref, nous avons l'impression que le propriétaire ou son bailleur souhaite nous facturer la remise en état neuf de son bien.

Peut-on nous demander de régler des travaux sur des parties non mentionnées sur l'état des lieux?

Merci de vos réponses.